

Séance du lundi 16 décembre 2024
Délibération n°2024-118-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 09 décembre 2024

Objet : Mise à disposition d'une surface de 3710 m² de la parcelle cadastrée AS 990 à l'avantage de Monsieur Anthony, Gilbert CLERY, Gérant de la société « L.G.T.D - Transports CLERY »

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{er} Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{er} Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{er} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{er} Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (05) :

M. Serge BACE, 2^{er} Adjoint au Maire à M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire
M. Jean-Yves THIVER, 4^{er} Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire
Mme Darling DUFORT, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Yvane CHAND, 3^{er} Adjointe au Maire
M. Martin LABRUNE, Conseiller municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal

Étaient absents (06) :

M. Marijono SANIP, Mme Katia BOSSOU, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Le Maire de ville de Macouria propose au conseil municipal d'approuver la mise à disposition de la surface de 3710 m² de la parcelle AS 990 issu de la parcelle AS 108, sise à la Bordelaise, pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 825 € (huit cent vingt-cinq euros), à Monsieur Anthony, Gilbert CLERY pour l'exercice de son activité professionnelle.

VU le rapport n°116/2024/VM de Monsieur le Maire ;

VU la demande de Monsieur Anthony, Gilbert CLERY gérant de la société L.G.T.D Transports CLERY ;

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 1^{er} novembre 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver la mise à disposition de la surface de 3710m² de la parcelle AS 990, issu de la délimitation de la parcelle cadastrée AS 108, sise à la Bordelaise, à l'avantage de Monsieur Anthony, Gilbert CLERY, en qualité de gérant de la société L.G.T.D Transports CLERY, pour l'exercice de son activité professionnelle.

La mise à disposition de la surface est conclue pour une durée **5 ans** (contrat précaire), le montant annuel s'élève à **825€** (huit cent vingt-cinq euros),

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions utiles à la signature dudit contrat et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 décembre 2024